



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Information globale du citoyen participant aux consultations publiques

Question écrite n° 39044

Texte de la question

M. Philippe Bolo attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur les conditions de mise en œuvre des consultations ouvertes préalablement à l'édiction d'un acte réglementaire. Issu de l'article 16 de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, toute autorité administrative, préalablement à l'édiction d'un acte réglementaire peut choisir de substituer une consultation ouverte à une consultation de commission consultative. Le ministère de la transition écologique s'intègre pleinement à cette démarche en proposant des consultations publiques par voie informatique sur une plateforme numérique dédiée et M. le député salue cette démarche rapprochant le citoyen de la prise de décision publique. Il note toutefois que si le système d'information renvoie une notification, par courriel, de dépôt de participation à toute personne ayant effectivement participé à la consultation, cette personne n'est pas, par la suite et par le même vecteur, informée de la publication de l'acte réglementaire auquel elle a pourtant participé. Dans le cadre de l'amélioration des liens entre l'administration et les citoyens, Il attire ainsi son attention sur la pertinence d'amélioration de la publicité de bout en bout du processus de participation citoyenne ; en particulier sur l'information, par voie informatique, du citoyen participant à la consultation de la publication *in fine* de l'acte réglementaire pour lequel il a contribué par le biais de la consultation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Bolo](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (7^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39044

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4331

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)